



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 24/043/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 23 mai 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 17 mai 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Christine HARISLUR qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à Mme France NOIROT, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Julien BOUILLON

• Admissions en non-valeur

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57,

Vu la demande présentée par le Service de Gestion Comptable d'Arpajon en date du 23 février 2023 concernant l'admission en non-valeur de titres émis de 2017 à 2021, pour un montant total de 1 526.56 € et pour lesquels le recouvrement est irrémédiablement compromis,

Considérant que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revient à une situation le permettant,

Entendu l'exposé de Madame Christine ROUSSET, Conseillère Municipale,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Décide** l'admission en non-valeur de titres émis de 2017 à 2021 pour un montant total de 1 526.56 € selon l'état présenté par Madame la Trésorière Principale d'Arpajon,

- **Dit** que la dépense correspondante a été inscrite au budget de l'exercice 2023 de la commune d'Ollainville au compte 6541 – Créances admises en non-valeur.

Le 24 mai 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

